

# GUIDE D'UTILISATION POUR L'ESPACE FAMILLE DES SERVICES PERISCOLAIRES

au 12/07/2024

Un seul espace pour toutes les démarches relatives aux services périscolaires (restauration scolaire, garderie du matin et garderie du soir), sur PC ou smartphone :

- réservation, annulation,
- signalement d'absence,
- ajout de personnes autorisées,
- consultation et règlement des factures,
- mise à jour QF,
- changement de coordonnées,
- attestation fiscale...



<https://www.espace-citoyens.net/entrelacs-savoie/>

**TOUTE DEMANDE DE RESERVATION OU D'ANNULATION DOIT ETRE EFFECTUEE VIA L'ESPACE FAMILLE AFIN D'ETRE TRAITEE (les mails ou les messages ne sont pas pris en compte).**

**Réservations et annulations effectuées dans les délais** (validées automatiquement) : dalle « **modifier les réservations** »

Aperçu de la page d'accueil sur PC :



Aperçu sur smartphone :  
(navigation avec les flèches sur 2 pages d'accueil)



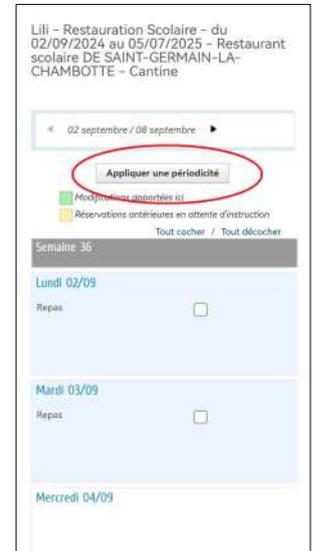
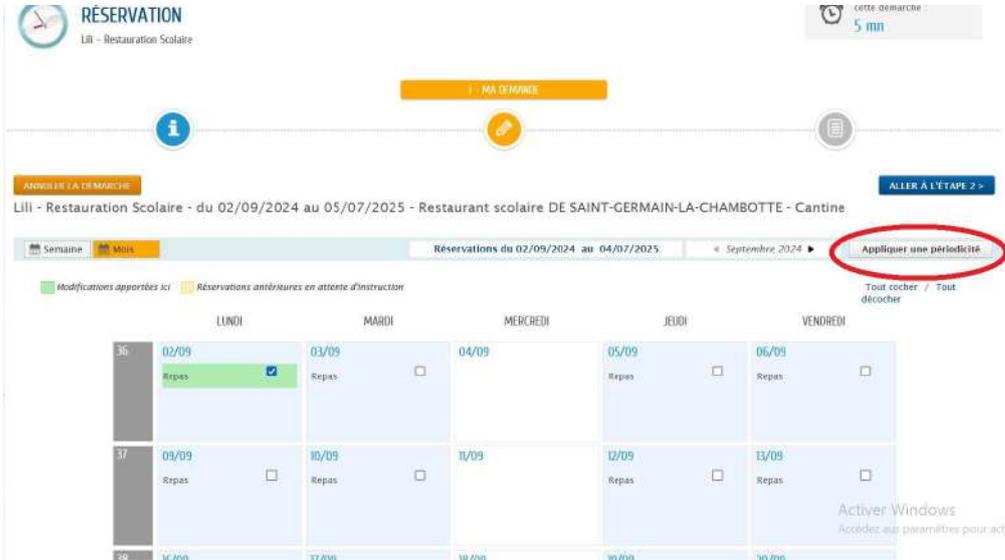
Cocher (pour réserver) ou décocher (pour annuler) la case à la date souhaitée, puis cliquer sur « aller à l'étape 2 » puis « valider ».

Sur PC : affichage du calendrier pour un mois.

Sur smartphone : affichage du calendrier pour une semaine.

**Effectuer des réservations pour l'année scolaire (ou une période donnée) : utiliser la fonction « appliquer une périodicité ».**

Suivre les différentes étapes jusqu'à la validation de la périodicité.



**Réservations effectuées hors délais**  
(nécessitant un traitement par les services) :

dalle « autres démarches » :



**Annulations effectuées hors délais**  
(nécessitant un traitement par les services) :

dalle « justifier une absence » :



**Garde alternée (enregistrée par nos services sur justificatif) :** pour éviter les erreurs de facturation en cas de comptes séparés, il est fortement recommandé à chaque parent de bien réserver les services pour ses périodes de garde (y compris la garderie du matin).

**Vérification de la prise en compte des demandes :**  
dalle « dernières demandes » :



**Attention** : toutes les demandes traitées positivement ne sont pas visibles dans l'agenda : ne pas se fier à cette partie de l'Espace Famille pour la vérification des réservations.

**Ajout de personnes autorisées** : onglet « ajout contact », pour désigner toutes les personnes autorisées par les parents à venir chercher l'enfant aux services périscolaires, notamment à la garderie du soir :

**Renseignement du Quotient Familial** : pour la facturation des services périscolaires, il est obligatoire de renseigner votre QF via l'Espace Famille **chaque année** (utilisation du navigateur Google Chrome recommandée) :



**RAPPELS REGLEMENT INTERIEUR :**

« Tout repas commandé est facturé, quel que soit le motif (enfant malade, absence d'un enseignant, grève...) ».

L'annulation d'un repas est possible jusqu'à la veille 8h00 s'il s'agit d'un jour ouvré ».

« Toute absence (même ponctuelle) doit être signalée via l'Espace Famille ».